
Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:419707-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2016/S 230-419707**

**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Hôtel
de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain, Paris 75007, France**

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 3.8.2016, 2016/S 148-268152)

Objet:

CPV:09300000

Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire

Au lieu de:

VI.3) Informations complémentaires

—.

—.

Lire:

VI.3) Informations complémentaires

Un cahier des charges modificatif est disponible sur le site de la CRE (<http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>).

La notion de notification du délai d'instruction d'une demande de permis de construire (NDIPC) au paragraphe 3.2.4 est précisée. La dérogation prévue au 3.2.5 est également précisée dans l'annexe 2.